

CONVENTION DE LOCATION  
**SALLE DE L'ETANG**  
(ERP sans locaux à sommeil)

La sous-location étant strictement interdite

Entre la Commune Les Trois Moutiers, représentée par le Maire, Marie-Jeanne BELLAMY

Et Mr / Mme .....

Domicilié(e) .....

N° de Téléphone : ..... Adresse mail : .....

qui sollicite l' autorisation d'utiliser la salle des fêtes, à titre personnel, le ..... / ..... / ..... en vue  
d'organiser .....pour 80 personnes maximum à l'intérieur des locaux.

DÉSIGNATION DES LOCAUX UTILISÉS :

- La salle
  - La cuisine
  - Les sanitaires équipés du mobilier, de l'équipement ménager et de la vaisselle dont la liste est jointe.
- 
- L'utilisateur s'engage à occuper uniquement les locaux désignés ci-dessus, à les nettoyer et à les remettre en état après usage ainsi que tout meuble et accessoire mis à sa disposition
  - L'utilisateur reconnaît avoir procédé à une visite des locaux et voies d'accès qui seront effectivement utilisés
  - L'utilisateur s'engage à ne pas accueillir plus de 80 personnes à l'intérieur des locaux
  - Une visite avec état des lieux se fera avant et après l'utilisation de cette salle au moment de la remise des clés.

CONDITIONS DE PAIEMENT : DCM n°2006-47 – DCM n° 2022-32

A la signature de la présente convention, il sera remis :

- ✓ **Le règlement de location de 120 €** (habitants de la Commune) ou **140 €** (pour les extérieurs) **pour le week-end**, et **40 € pour un vin d'honneur**
- ✓ **Un chèque de caution de 200 €** (salle) dans le cas où des dégradations seraient constatées
- ✓ **Un chèque de caution de 120 €** (ménage) dans le cas où la salle ne serait pas restituée propre
- ✓ **L'attestation d'assurance de bâtiment** couvrant la location de la salle pour la période de location (et non de responsabilité civile) ainsi que tous les dommages pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition.

Tous les chèques sont à libeller à l'ordre du Trésor Public. Les chèques de caution seront restitués par courrier 15 jours après l'état des lieux si aucune anomalie n'est constatée.

En cas d'annulation de réservation, il est indispensable de décommander au moins 15 jours avant sous peine de pénalité égale au prix de la location.

REMISE ET RESTITUTION DES CLEFS :

Remise des clefs le vendredi entre 14 h 00 et 15 h 00 sur place  
Restitution des clefs le lundi entre 9 h 00 et 10 h 00 sur place

## RESPONSABILITÉ :

- ✓ A la prise de possession des lieux, le locataire, responsable sécurité, reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer et à les faire respecter.
- ✓ le locataire devra débarrer toutes les portes afin que toutes les issues soient opérationnelles v" Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'utilisateur. La présence du Maire n'est pas obligatoire pendant l'occupation des locaux.
- ✓ En ce qui concerne le bruit, l'utilisateur sera seul responsable en cas de nuisances sonores et devra se conformer aux règles suivantes : Ne pas ouvrir les fenêtres et l'intensité sonore ne devra pas dépasser le niveau de 87.7 dB (A).
- ✓ Enfin, il doit signaler les effractions ou tentatives d'effraction ainsi que les fuites d'eau, courts-circuits et toute autre anomalie.

## RÈGLEMENT :

1. Toute réunion à caractère religieux, politique ou syndical devra faire l'objet d'une autorisation préalable.
2. Cette salle est prévue pour accueillir un maximum de 80 personnes pour banquets, mariages ou réceptions.
3. L'utilisation et la préparation des locaux ne pourront se faire qu'avec l'accord et sous l'autorité du responsable communal.
4. Pour toute dégradation constatée, la réparation ou le remplacement sera à la charge de l'utilisateur, lequel pourra se voir ultérieurement, privé de l'utilisation de ladite Salle.
5. L'accès aux animaux est strictement interdit dans l'ensemble des locaux.
6. L'organisateur devra prévoir l'installation d'une sonorisation et des éclairages spéciaux sans les accrocher au plafond.
7. Les livraisons de boissons, denrées et autres fournitures ne pourront se faire qu'en présence des organisateurs et seront stockées sous leur seule responsabilité.
8. Dès la fin de la manifestation ou réunion d'association, les locaux devront être débarrassés et laissés dans l'état de propreté où ils ont été trouvés (prévoir les produits pour le nettoyage) : VOIR LES CONSIGNES CI-ANNEXÉES
9. Les dégradations constatées au niveau des abords extérieurs proches seront à la charge de l'utilisateur.
10. L'accès aux issues de secours ne doit jamais être encombré et les issues ne doivent pas être fermées de l'intérieur. Tout utilisateur devra respecter scrupuleusement ces prescriptions édictées par la sécurité.
11. Il est strictement interdit :
  - De fumer
  - De déplacer les extincteurs ou tout matériel autre que les tables et chaises - De toucher au compteur, disjoncteur
  - D'agrafer, de trouser avec des punaises, d'utiliser du scotch ou des crochets sur les murs, le plafond, les huisseries ou tout autre support.
  - D'utiliser des décorations inflammables et des confettis
12. L'utilisateur dispose de 8 tables rondes (Ø 150 - 64 pers.) et 6 tables rectangulaires (120 x 80 - 20 pers.) et d'une centaine de chaises pouvant recevoir au total 80 personnes maximum et il devra s'accommoder de ce matériel dont l'usage est strictement réservé à l'intérieur de la salle.
13. Les tables utilisées resteront sur pieds pour faciliter l'état des lieux au moment de la remise des clefs (arrivée/départ).
14. Le local poubelles est situé dans la cour. Le conteneur à verre est situé face au lavoir dans le bourg. En cas d'urgence contacter M. Gillet au 06.74.64.22.72

L'utilisateur  
Nom et Prénom

Le Maire,  
Bellamy Marie-Cécile



**Représentant de la commune :**

Nom :

Prénom :

**Locataire :**

Nom :

Prénom :

**SALLE DE L'ETANG**  
**INVENTAIRE DE LA VAISSELLE**

Détail Vaisselle	Nombre		Observation
	Entrée	Sortie	
Assiettes plates	180		
Assiettes creuses			
Assiettes à dessert			
Tasses	80		
Verres ballon	160		
Verres duralex	80		
Cuillères	90		
Fourchettes	100		
Couteaux	100		
Petites cuillères	80		
Corbeilles à pain	12		
Broc	12		
Saladiers en verre	12		
Saladiers inox	12		
Plats rectangulaires			
Plateaux de service	6		
Plateaux de rangement	11		
Ecumoire	1		
Grande louche	1		
Louche de service	6		
Cuillère de service	10		
Pelle à tarte	1		

Ramasse couverts	2		
Plateaux inox	10		
Décapsuleur	1		
Tire-bouchon			
Limonadier			
Planche et couteau à pain	1+1		

## INVENTAIRE DU MATERIEL

<p><b><u>GRANDE SALLE</u></b></p> <p>8 tables rondes Ø 150  6 tables rectangulaires (120 x 80)  80 chaises 2  tapis vestiaire  1 extincteur</p>	<p><b><u>TOILETTES</u></b></p> <p>2 poubelles  2 balais W  2 distributeurs papier (p.format)  2 distributeurs papier (gd format)  1 distributeur savon  1 sèche-mains  3 convecteurs  1 grande glace</p>	
<p><b><u>CUISINE</u></b></p> <p>1 store-porte  1 convecteur  2 tables inox  1 table roulante  2 frigo (6 grilles chacun)  fourneau : 1 réducteur feu et  four : 2 grilles-2 plats  évier - lave-vaisselle –  3 paniers 2 éponges  1 tapis  1 support poubelle  1 extincteur  1 couverture anti-feu</p>	<p><b><u>PLACARD A BALAIS</u></b></p> <p>1 raclette 60 cm  1 balai paille de riz  2 balais de coco 60 cm  1 balai de coco 30 cm  2 balais brosse  1 Pelle  1 seau  2 serpillières  1 escabeau</p>	
	Etat des lieux Du .... / .... / ....	Etat des lieux Du .... / .... / ....
<i>Signatures</i>	Locataire	
	Représentant Commune	

**ETAT DES LIEUX**  
**SALLE DE L'ETANG**

NOM : _____		ETAT DES LIEUX	
		ARRIVEE	SORTIE
		Le ____ / ____ / ____	Le ____ / ____ / ____
MURS			
FENETRES			
PORTES			
PLAFOND			
CARRELAGE			
PARQUET			
CUISINE			
SANITAIRES			
EQUIPEMENT MENAGER			
MOBILIER			
DIVERS			
<i>Signatures</i>	Locataire		
	Représentant Commune		